

## Préambule

En tant qu'entreprise active à l'échelle mondiale et se prévalant de plus de cent vingt ans d'histoire, Webasto SE et ses entreprises affiliées (« **Webasto** ») jouissent mondialement d'une excellente réputation et figurent parmi les 100 principaux équipementiers de l'industrie automobile. Nous attribuons le succès économique de notre entreprise à notre engagement permanent à respecter les lois, règlements et valeurs sociétales dans les nombreux pays où nous opérons partout dans le monde.

La responsabilité sociale de l'entreprise envers nos employés, partenaires commerciaux et la société en général fait partie intégrante de nos principes. Respecter les lois et règlements nationaux et internationaux, se conformer aux valeurs et normes éthiques, aux politiques et règles internes (« **conformité** ») constitue une partie essentielle de cette responsabilité. C'est l'unique façon dont nous voulons pratiquer nos activités.

Notre système de gouvernance d'entreprise, notamment le système de gestion de la conformité (Compliance Management System – « **CMS** »), étaye nos efforts de respect de la conformité chez Webasto. Notre code de conduite mondial Webasto (« **code de conduite Webasto** ») est un élément clé du CMS et il sert de ligne directrice à notre conduite dans nos activités quotidiennes. Le code de conduite Webasto est complété par un code de conduite spécifique visant nos fournisseurs (« **code de conduite des fournisseurs Webasto** »).

La conformité chez Webasto ne peut toutefois fonctionner que si nous œuvrons tous pour le maintien de ces règles externes et internes. Toutes les violations de lois, de règlements internes ou toute autre mauvaise pratique ou abus doivent être identifiés très tôt et fermement combattus. Nous avons par conséquent mis en place un système d'alerte (« **système d'alerte Webasto** ») permettant à nos employés, partenaires commerciaux et à d'autres tierces parties de soumettre sous couvert de la confidentialité et de l'anonymat des alertes portant sur des incidents de non-conformité réels ou potentiels, ainsi que sur d'autres formes de mauvaises pratiques chez Webasto. Cela nous aide à identifier et à supprimer très tôt toute mauvaise pratique, pour éviter ou minimiser tout préjudice à Webasto, ses employés et partenaires commerciaux. Vous trouverez ci-dessous le lien menant directement au système d'alerte Webasto.

Webasto prend la conformité au sérieux. Elle est impérative pour remplir nos obligations juridiques et sociales, et, en outre, indispensable à la réussite permanente de nos activités. Nous vous invitons à nous soutenir dans notre effort d'amélioration permanente de la conformité chez Webasto.

Merci de nous aider à agir correctement.

Février 2022

Holger Engelmann  
Président du conseil d'administration de Webasto SE

## Sommaire

Préambule .....	1
Sommaire .....	2
1. Principes généraux de conformité .....	3
2. Principes éthiques d'activité.....	3
<b>2.1 Lutte anti-corruption</b> .....	3
<b>2.2 Cadeaux, hospitalité et invitations</b> .....	3
<b>2.3 Dons et sponsoring</b> .....	3
<b>2.4 Comportement anticoncurrentiel</b> .....	4
<b>2.5 Blanchiment d'argent et financement du terrorisme</b> .....	4
<b>2.6 Conflit d'intérêts</b> .....	4
3. Législation sur le contrôle des exportations et les sanctions .....	4
4. Protéger les actifs de l'entreprise et les autres données.....	5
<b>4.1 Traitement des actifs de l'entreprise</b> .....	5
<b>4.2 Sécurité de l'information, protection des données pertinentes pour l'entreprise et des données à caractère personnel</b> .....	5
5. Taxes et douanes .....	5
6. Principes sociaux et environnementaux .....	5
<b>6.1 Droits de l'homme</b> .....	5
<b>6.2 Engagement social</b> .....	6
<b>6.3 Égalité des chances et non-discrimination</b> .....	6
<b>6.4 Durabilité, environnement, santé et sécurité, sécurité des produits</b> .....	6
7. Consultation, alerte sur une faute professionnelle et personnes à contacter .....	7

## 1. Principes généraux de conformité

Webasto respecte et applique toutes les lois et règlements applicables au niveau local, national et international. Notre réussite dépend de façon cruciale de notre conformité aux lois, règlements et accords salariaux pertinents, ainsi que de nos politiques internes. Les infractions à ces lois et règlements peuvent avoir des conséquences graves pour notre entreprise ainsi que pour nos employés, partenaires commerciaux et de nombreuses autres parties prenantes.

Le code de conduite Webasto constitue un élément clé de nos règles sur la gestion responsable, et il sert de ligne directrice dans nos activités quotidiennes. Il représente une politique à respecter obligatoirement par l'ensemble des membres des directions respectives, par l'encadrement et par chaque employé du groupe Webasto (collectivement : « **employés** »).

Tous les employés doivent s'attendre à ce que des violations de la conformité aient des conséquences. En fonction de la gravité de l'infraction commise, des mesures disciplinaires et des prétentions en dommages et intérêts relevant du droit civil et/ou pénal peuvent s'ensuivre.

## 2. Principes éthiques d'activité

### 2.1 Lutte anti-corruption

Webasto ne tolère aucune forme de corruption passive ou active, et par conséquent les refuse. Cela vaut non seulement pour les personnes physiques mais aussi pour les sociétés, les autorités ou d'autres institutions. Nous n'acceptons directement ou indirectement aucun pot-de-vin, pas plus que nous n'en proposons à autrui dans le secteur privé ou public.

La corruption est passible de sanctions pénales, elle peut conduire à une mise en accusation au pénal et à des sanctions pénales pour les employés. Il existe en plus le risque que les autorités imposent des sanctions financières à Webasto en tant qu'entreprise. Les mises en accusation pénales, les sanctions pénales et les risques de sanction financière peuvent être même plus graves dans certains cas si des fonctionnaires publics, c'est-à-dire des personnes physiques employées par des gouvernements, agences gouvernementales ou d'autres institutions publiques, sont impliqués.

Tous les employés doivent respecter les lois anticorruption des pays dans lesquels Webasto exerce ses activités. Par ailleurs, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent conformément aux principes de notre code de conduite Webasto/code de conduite des fournisseurs Webasto et qu'ils respectent toutes les exigences réglementaires, en particulier celles en lien avec la prévention de la corruption passive et active.

### 2.2 Cadeaux, hospitalité et invitations

L'acceptation ou l'octroi d'avantages à des personnes, en particulier, mais sans s'y limiter, de cadeaux, d'hospitalité ou d'invitations à des événements en lien avec des relations commerciales, n'est admis que s'il est approprié et transparent. Les avantages injustifiés comportent le risque de susciter des doutes quant à l'intégrité ou l'indépendance de nos employés, ou même de constituer des éléments d'une infraction pénale/d'un délit de corruption active ou passive dans certains cas.

Les employés peuvent octroyer ou recevoir des bénéfices et/ou avantages de toute nature, directement ou indirectement, uniquement dans la mesure où la loi le permet et dans le cadre des politiques Webasto applicables, en particulier, mais sans s'y limiter, des dispositions du code de conduite Webasto. Il est interdit d'accepter ou d'octroyer des avantages, sous quelque forme que ce soit, dans le but d'influencer des personnes travaillant dans le secteur privé ou public.

### 2.3 Dons et sponsoring

Le but des dons est de promouvoir des causes non lucratives. Les activités de sponsoring servent à générer durablement une image et une perception positives au sein du public. Il faut user de prudence face aux demandes et offres de dons et de sponsoring, ce type d'avantage pouvant également être considéré comme de la corruption. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, chaque don et chaque activité de sponsoring doit par conséquent être conforme aux lois applicables et aux règlements internes de Webasto.

## **2.4 Comportement anticoncurrentiel**

Webasto pratique la tolérance zéro envers toute conduite anticoncurrentielle. Elle accomplit ses activités commerciales uniquement sur la base de la concurrence libre, équitable et sans obstacles, en conformité avec les lois nationales, internationales sur la concurrence et les lois antitrust.

Assurer que la libre concurrence règne sur les marchés profite à tous les consommateurs. Pour cette raison, les lois applicables à la concurrence et les lois antitrust interdisent les pratiques commerciales qui empêchent, restreignent et/ou faussent la libre concurrence, ou qui sont de nature à le faire, ou qui visent à empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

Un comportement anticoncurrentiel, en particulier entre Webasto et des concurrents de Webasto, peut entraîner des sanctions financières considérables et des actions en dommages et intérêts au civil à l'encontre de Webasto, ainsi que des poursuites pénales pour les employés concernés. En outre, cela va causer un préjudice énorme à la réputation de Webasto. Webasto demande et attend de ses employés qu'ils ne participent à aucune pratique contrevenant à la législation sur la concurrence et à la législation antitrust.

## **2.5 Blanchiment d'argent et financement du terrorisme**

Webasto vérifie soigneusement l'identité des clients, des partenaires commerciaux et d'autres tierces parties avec lesquels nous prévoyons d'entrer en affaires. Notre intention déclarée est de mener des activités commerciales uniquement avec des partenaires réputés, qui agissent conformément aux dispositions légales et qui utilisent des ressources provenant de sources légitimes.

Nous ne participons à aucune activité en lien avec le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, nous n'en autorisons et n'en tolérons aucune. Il est demandé à chaque employé de signaler les transactions financières pouvant conduire à suspecter un blanchiment d'argent et à déclencher un passage en revue de ces transactions par le département conformité.

## **2.6 Conflit d'intérêts**

Les employés ont pris l'engagement de veiller au bien de l'entreprise. Par conséquent, Webasto attend d'eux tous qu'ils fassent preuve de loyauté et d'intégrité. Chaque employé a le devoir de consacrer la totalité de sa capacité de travail à l'entreprise, et d'accomplir les tâches qui lui sont attribuées au mieux de ses connaissances et aptitudes. Les employés s'interdisent d'exercer un second métier ou de s'engager dans d'autres activités susceptibles de gêner l'accomplissement de ce devoir, sauf si Webasto a consenti à un tel métier ou à de telles activités.

Chaque employé s'interdit de profiter de sa position chez Webasto pour servir ses propres intérêts ou ceux de membres de sa famille, ou de personnes ou d'entreprises proches. Chaque employé ayant des relations avec des personnes ou entreprises entretenant des relations d'affaires avec Webasto et susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts doivent alerter spontanément sur ce fait en écrivant au service des ressources humaines ou au responsable de la conformité.

## **3. Législation sur le contrôle des exportations et les sanctions**

Les règlements légaux sur le contrôle des exportations, y compris l'exigence de combattre le terrorisme international, applicables en particulier en Allemagne, aux États-Unis ou dans l'Union européenne, restreignent l'échange de biens ou de services par un pays ou un espace économique pour des raisons politico-sécuritaires.

Moyennant des processus appropriés, Webasto garantit que les transactions et activités à la fois avec des tierces parties et au sein du groupe Webasto ne contreviennent pas aux lois sur le contrôle des exportations et sur les sanctions. Tous les employés impliqués dans l'importation et l'exportation de biens, services, logiciels ou technologies doivent respecter les lois pertinentes de contrôle des exportations ainsi que les règlements d'import/export

## **4. Protéger les actifs de l'entreprise et les autres données**

### **4.1 Traitement des actifs de l'entreprise**

Webasto est propriétaire de nombreux actifs corporels et incorporels. Cela est évident si l'on considère les actifs immobilisés et les actifs courants (par exemple les bâtiments, les machines et équipements de production). Toutefois, toutes les informations commerciales, en particulier, mais sans s'y limiter, les secrets d'affaires et commerciaux, constituent également des actifs de Webasto (par exemple les plans commerciaux, données financières, informations sur les clients et la propriété intellectuelle).

Webasto protège tous les actifs corporels et incorporels de manière consciencieuse et responsable. Les employés peuvent utiliser de tels actifs uniquement aux fins des activités de l'entreprise et doivent garantir en permanence leur confidentialité. La divulgation, le transfert, l'octroi de licence, la transmission et/ou l'utilisation non autorisés des actifs de Webasto de toute autre façon peuvent occasionner un préjudice grave à Webasto.

Ce qui précède s'applique tout autant aux actifs des tiers. Leur utilisation sans autorisation est interdite.

### **4.2 Sécurité de l'information, protection des données pertinentes pour l'entreprise et des données à caractère personnel**

Pour un accomplissement efficace et adéquat des activités commerciales de Webasto et pour promouvoir l'innovation, il est impératif d'utiliser les technologies de l'information, par exemple des moyens électroniques comme du matériel, des logiciels, de l'infrastructure et des systèmes de cloud. Cela requiert des investissements lourds et constitue un actif important de Webasto.

En outre, toutes les données et informations de Webasto ainsi que les données à caractère personnel des employés, clients, fournisseurs et/ou autres partenaires commerciaux sont protégées par les lois applicables, par exemple celles protégeant la propriété intellectuelle, celles sur la cybersécurité ou celles sur la protection des données. En particulier, le recueil, stockage, traitement et/ou l'utilisation des données à caractère personnel requièrent le consentement préalable volontaire de la personne concernée soit sur une base informée, soit sur une base réglementaire.

Webasto protège ses propres données et informations ainsi que les données à caractère personnel de ses employés, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux en appliquant les normes de sécurité techniques et organisationnelles pertinentes et en mettant en œuvre des mesures de confidentialité appropriées.

## **5. Taxes et douanes**

Webasto garantit que tous les règlements fiscaux et douaniers nationaux et internationaux (par exemple les lois, décrets émis par les autorités financières, jugements rendus par des tribunaux financiers, lois administratives, etc.) applicables aux entreprises appartenant à Webasto sont respectés et observés. Nous ne poursuivons aucune stratégie de contournement fiscal inappropriée.

## **6. Principes sociaux et environnementaux**

### **6.1 Droits de l'homme**

Le comportement éthique est un principe fondamental chez Webasto. Webasto respecte, protège et promeut les règlements applicables à la protection des droits de l'homme, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et à la convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à la loi allemande du 16 juillet 2021 sur le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement (Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz – LkSG). Cela s'applique non seulement à l'intérieur du groupe Webasto, mais aussi aux tierces parties externes. Le travail des enfants, le non-respect de règlements applicables en particulier pour les jeunes travailleurs, ainsi que tout type ou forme d'esclavage moderne ou de travail forcé, ne sont pas tolérés au sein de Webasto.

Par conséquent, nous respectons les droits de l'homme dans nos interactions avec autrui, que ce soit au sein de l'entité Webasto ou vis-à-vis de tierces parties. Il est demandé à chaque employé de signaler tout signe d'infraction aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales dans son environnement de travail. Webasto reconnaît les droits de ses employés à constituer des organes formés de représentants, et à participer aux conventions collectives concernant leurs conditions de travail. Webasto verse à ses employés au moins le salaire minimum légal applicable dans le domaine économique concerné, et les rémunère à un tarif concurrentiel auquel s'ajoutent des avantages additionnels. Webasto offre des opportunités égales aux hommes et aux femmes. La politique de l'entreprise Webasto vise à garantir que les employés ne discriminent pas une personne au motif de son genre, sa race, son ethnie ou son origine nationale, sa religion ou conviction, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques protégées par la loi. Webasto n'expulse personne illégalement et ne s'approprie pas illégalement des terres, forêts et eaux dont l'exploitation assure l'existence d'une personne, de communautés locales et de peuples indigènes. Webasto n'engage pas d'entreprises de services de sécurité privées et ne recourt pas à des forces de sécurité publiques non respectueuses des droits de l'homme, qui par exemple torturent, portent atteinte à la vie ou à l'intégrité corporelle, affectent la liberté d'association et de rassemblement.

## **6.2 Engagement social**

Webasto a conscience de sa responsabilité sociale. Nos filiales et sites nationaux partout dans le monde sont engagés depuis longtemps dans des projets caritatifs dans leurs régions. Webasto agit également au-delà de ses limites d'entreprise et finance, via la Fondation Webasto, des projets, associations et institutions caritatifs dans le monde entier. La Fondation Webasto vise à encourager les gens en général, mais aussi les employés à faire plus pour les autres dans leur environnement privé, professionnel et social.

## **6.3 Égalité des chances et non-discrimination**

L'égalité des chances et la non-discrimination sont des principes clés ancrés dans la politique de Webasto et dans sa culture d'entreprise. En raison de ses activités commerciales mondiales, Webasto est en contact avec de nombreuses cultures différentes, elle est depuis longtemps ouverte et tolérante envers les démarches nouvelles et différentes. Webasto apprécie et promeut la diversité. Les différents contextes, cultures, langues et idées portés par les employés nous aident à maintenir des avantages concurrentiels pour Webasto en générant des innovations. Dans les activités quotidiennes, Webasto respecte et protège par principe le droit applicable aux salaires et avantages, aux heures de travail et à la liberté d'association de l'ensemble des employés.

Par conséquent, Webasto offre des chances égales à chacun et chacune. La politique de l'entreprise Webasto vise à garantir que les employés ne discriminent ni ne harcèlent personne au motif de son genre, sa race, son ethnie ou son origine nationale, sa religion ou conviction, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques protégées par la loi.

## **6.4 Durabilité, environnement, santé et sécurité, sécurité des produits**

Webasto traite les affaires en lien avec la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des employés, et les questions de sécurité des produits avec le même degré de responsabilité que les affaires en lien avec la qualité, la productivité et les questions de rentabilité des coûts. Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un développement durable, nous prenons proactivement des mesures pour déployer des technologies et procédures nouvelles et durables, afin de minimiser les conséquences de nos activités sur l'environnement (par exemple réduction des déchets et de la consommation d'eau, amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, gestion des produits chimiques, réduction des émissions de GES, utilisation d'énergies renouvelables).

Webasto exerce ses activités en conformité avec la loi applicable relative à la santé, à la sécurité au travail, à la protection de l'environnement et à la sécurité des produits, ainsi qu'avec nos politiques d'entreprise et les normes de bonnes pratiques. Webasto prend toutes les mesures appropriées et réalisables pour garantir un environnement de travail sûr, sain et propre, pour protéger l'environnement, et tient compte de toutes les exigences et normes techniques et juridiques et des normes sur la sécurité des produits (c'est-à-dire de la conformité technique). Webasto respecte l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé. Dans le cadre de l'application de la loi LkSG, Webasto s'engage à respecter les obligations environnementales énoncées à l'art. 2 (3) de la LkSG et se référant à la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, 2001, la convention de Minamata sur le mercure, 2013, et la convention de Bâle du 22 mars 1989.

Nous appliquons systématiquement les politiques Webasto de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de sécurité des produits, avec l'aide de toutes les mesures requises, techniques, organisationnelles et de dotation en personnel.

## **7. Consultation, alerte sur une faute professionnelle et personnes à contacter**

Tous les employés doivent être conscients du fait que les violations du droit national ou international, des accords salariaux et/ou de politiques internes contractuelles peuvent causer un préjudice considérable à l'entreprise, aux employés ainsi qu'aux partenaires commerciaux concernés.

Les intérêts et droits de chacun au sein de Webasto peuvent être protégés et maintenus à l'abri de dommages uniquement si les violations suspectées ou effectives de la conformité sont activement abordées.

Il est demandé aux employés de notifier toute infraction aux lois, aux politiques Webasto, aux règlements internes et en particulier au code de conduite énoncé dans ce document, à leur supérieur hiérarchique, au responsable de la conformité local, au responsable de la conformité principal ou au gestionnaire des opérations douanières de Webasto, soit directement ([compliance@webasto.com](mailto:compliance@webasto.com) soit via l'Intranet). Il existe toujours l'option de signaler anonymement un incident affectant la conformité en utilisant la hotline externe de Webasto pour lanceurs d'alerte (<https://www.bkms-system.com/webasto>). Les personnes à contacter sont également à la disposition de tierces parties.

Webasto encourage expressément ses employés et aussi les personnes étrangères à Webasto à dénoncer des infractions suspectées chez Webasto ou chez des fournisseurs de Webasto. Webasto condamne toute discrimination ou mesure répressive à l'encontre d'une personne ayant fait usage du système d'alerte, et s'engage à protéger ces personnes autant que raisonnablement et légalement possible.

Toutes les alertes sur des violations sont suivies de façon approfondie et les fautes professionnelles sont sanctionnées de manière appropriée.